



Grève des AED du 19.01 : compte rendu réunion collectif AED Landais

7 AED présents représentant 4 établissements : Collège Hagetmau, Nicolas, Lycée Despiau, Lycée Estève, collège Rostand à Mont de Marsan).

Représentants Snes-Fsu : Sonia Mollet et Marlène Bordessoules

Le tour de table met en relief la multiplicité des parcours des AED : préparation des concours de la fonction publique, personnels issus du privé, projet de création d'entreprise ou ancien entrepreneur, ancienne commerçante, changement de carrière, retraite militaire, etc.

Constat Conditions de travail, rémunération, contrat et revendications (en rouge) :

AED : un vrai métier : Les AED indiquent le manque de reconnaissance et la méconnaissance de leurs métiers. Qu'ils soient arrivés par hasard, par curiosité ou par nécessité financière, ils aiment leurs métiers, ils aiment transmettre, accompagner, aider, écouter, conseiller et EDUQUER. Ils sont éducateurs, secrétaires, confidents, médiateurs, lanceurs d'alerte, infirmiers, assistants sociaux, soutien scolaire, conseiller d'orientation, adulte référent à l'internat et CA LEUR PLAIT ! Les AED pointent le manque de reconnaissance auprès des familles et même des enseignants, ce sont au mieux des « surveillants », au pire des « pions » qui font ça pendant un an ou deux. Besoin de reconnaissance de leurs missions. Cela passe aussi par la **titularisation, la formation, la rémunération et une reconnaissance par un VAE ! Tous les AED présents et sondés souhaitent poursuivre au-delà des 6 ans car c'est leur métier, ils ne voient pas ça comme un « job ».**

-Précarité absolue des contrats d'un an, impossibilité d'avoir accès à un logement, instabilité financière : **Nécessité de faire évoluer les contrats :**

-Dans un premier temps : accès à une 7ème année dérogatoire au vue de la crise sanitaire

-Dans un second temps : Mise en place de contrats de 3 ans renouvelables pour les **AED étudiants** avec aménagement des EDT et du temps de travail, faciliter les voies d'accès aux concours de la Fonction Publique.

-RENDRE POSSIBLE LA TITULARISATION d'AED. Le CDI peut être une solution temporaire mais ce type de contrat, calqué sur les contrats de droit privé, ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins des personnels et à la spécificité des personnels de la Fonction Publique

-Sur le long terme, création d'un corps supplémentaire des AED permettant d'avoir accès à un statut de la Fonction Publique par concours pour les nouveaux AED ET par liste d'aptitude pour les AED ayant déjà exercé. Le recrutement par concours permet d'accéder à un statut, une grille de rémunération, un recrutement académique, une formation initiale et continue, droit de muter ?

-Les AED ne reçoivent aucune formation malgré les exigences mises en avant lors des entretiens de recrutement. De ce fait, ils sont en difficulté constante au vue de la multiplicité et la quantité de tâches qu'ils doivent effectuer au quotidien. **Les AED demandent l'accès à une formation initiale et continue sur les thèmes suivants: Psychologie de l'adolescent, gestion des conflits et du harcèlement, réseaux sociaux, accompagnement des élèves ayant des pathologies médicales ou souffrant d'un handicap, formation administrative.**

-Rémunération insuffisante au regard des responsabilités et des missions mais aussi de la pénibilité en lien avec leur fonction. Tous les usagers attendent que les AED apportent une satisfaction immédiate à leurs besoins sur le moment, adversité des élèves et des parents, gestion des cas lourds, des élèves en situation de handicap : **Une revalorisation des salaires est urgente.**

-Temps de travail ne permettant pas de conjuguer travail et étude : **Les 200h de crédit formation ne sont pas utilisées ou ne permettent pas de suivre une formation en parallèle car cela correspond à 36h par semaine (41h pour un temps plein sans crédit formation).**

Un salaire d' AED à mi-temps ne permet pas de vivre sans l'aide des parents, cela reste très discriminant : **Proposition de baisse du temps de travail permettant de suivre sérieusement une formation ou dégageant assez de temps pour préparer un concours.**

-Recrutement insuffisant au regard de la charge de travail et du nombre d'élèves. Les vies scolaires sont sous dotées vis-à-vis du nombre d'élèves et de la charge supplémentaire qu'implique l'application du protocole sanitaire : **dotation/recrutement en fonction d'un taux d'encadrement officiel.**

POURSUITE D'ACTIONS :

-Création du « collectif d'AED Landais » matérialisé par la création imminente d'une page Facebook par Nicolas (Despiau) et Marie (Hagetmau)

-Renforcement de la liste de diffusion initiée par le Snes-Fsu Landes qui va utiliser son réseau pour obtenir des contacts supplémentaires dans les autres établissements. La liste de diffusion sera aussi un moyen de pouvoir échanger des documents, des motions, des propositions d'action. Le Snes-Fsu reste à la disposition de tous les AED pour les aider, les conseiller, et les accompagner lors des conférences de presse, des audiences avec le DASEN par exemple, les informer sur les droits et obligations des AED. Le Snes-Fsu vous transmettra les communiqués intersyndicaux et vous informera des actions menées au niveau local et national via la liste de diffusion. Le collectif AED et les organisations syndicales doivent être complémentaires.

Audience du 25.01 avec le DASEN : le Snes-Fsu Landes portera les revendications des AED auprès de l'administration.

Grève du 26.01 : Les personnels de vie scolaire sont au cœur des débats et la nécessité de se mobiliser est forte parmi les AED.

Février 2021 : Le Snes Académique Bordeaux organise un congrès d'étude pour poursuivre les travaux autour des revendications afin qu'ils soient portés nationalement. Le Snes-Fsu Landes communiquera via la liste de diff à ce sujet. Des autorisations d'absence vous permettront d'y participer.